La Gazette

de FEDAIRSPORT

Fédération des Acteurs des Équipements de Sports et de Loisirs

Ensemble pour l'avenir

DÉCEMBRE 2017 - N°8

Toute l'actualité de FEDAIRSPORT



Jacques BAILLET Président

de mon programme.

Après une période de remise en guestion, FEDAIRSPORT prend aujourd'hui de nouvelles orientations dont la maîtrise budgétaire au travers de la suppression du poste de délégué général.

Le moment est venu de tirer un enseignement positif des actions menées ces 2 dernières années qui ont été énergivores en moyens humains et en ressources. Nous allons désormais projeter l'avenir vers un programme orienté vers un axe principal qui est la défense de notre profession de par sa valorisation et son développement dans le but perpétuel de satisfaire les clients et les utilisateurs.

Pour exemple, la récente polémique d'une éventuelle nocivité du remplissage des gazons synthétiques démontre l'importance de l'existence de notre fédération. Nous mettons en œuvre nos compétences au travers un groupe de travail composé des différents acteurs de la filière, afin de rassurer les utilisateurs et les collectivités en s'appuyant d'études scientifiques. FEDAIRSPORT sera votre porte-parole.

Je souhaite désigner, au sein des administrateurs, des représentants qui auront à organiser des journées d'information et de communication dans les différentes régions et fédérations françaises afin de mettre en avant les valeurs de nos adhérents. C'est la diversité de nos membres qui fait notre force.

Les membres des commissions réalisent un travail important avec des ressources limitées. Nous mettons donc un point d'honneur à remercier tous les acteurs qui contribuent au quotidien à faire reconnaître, par leurs travaux, FEDAIRSPORT à l'échelle nationale et européenne.

Nous serons présents auprès des ministères, fédérations et organisateurs, pour accompagner les grands événements à venir dont la coupe du monde de football féminine FIFA en 2019, la coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Venez nombreux à l'assemblée générale du 11 Décembre à 10h30 dans les locaux de FEDAIRSPORT.

Jacques BAILLET Président

Restez connectés avec FEDAIRSPORT et abonnez-vous à la newsletter contact@fedairsport.com.



SOMMAIRE EN BREF

- FEDAIRSPORT ET SES MISSIONS

- FEDAIRSPORT et les enjeux de la filière vus par les professionnels
- FEDAIRSPORT ET SES ACTIONS
- Fil rouge des commissions



Pascale Bouffanet Chargée de Communication



Les permanentes de FEDAIRSPORT

Julie Guibert Chargée de Communication et Événementiel

FEDAIRSPORT ET SES MISSIONS

VALORISER LA QUALITE DES PROFESSIONNELS, LES INNOVATIONS QU'ILS PROPOSENT ET PROMOUVOIR LEUR SAVOIR-FAIRE.

FEDAIRSPORT est l'unique fédération interprofessionnelle de la filière équipements et installations sportives.

En tant que représentant de l'ensemble de la filière, FEDAIRSPORT se doit de :

- Être l'interlocuteur privilégié des Pouvoirs Publics en matière d'équipements de sport et de loisirs
- Constituer une plateforme d'échanges et d'innovations sur tous les équipements
- Faire le lien entre tous les acteurs de la filière : institutions, fédérations sportives, entreprises et collectivités

FEDAIRSPORT doit vis à vis de ses membres :

- Faire valoir leurs intérêts
- Valoriser les équipements et l'ensemble du marché

- Promouvoir la filière et ses innovations en France comme à l'international
- Être force de proposition : sur le plan technique, de la norme et de la réglementation

Pour accomplir sa mission de représentant de la filière, FEDAIRSPORT :

- Anime des Commissions techniques avec ses membres
- Informe sur l'expertise à travers des productions : cahiers techniques, guides de bonnes pratiques.
- Organise des événements autour des grands enjeux de la filière : maintien de la qualité, enjeux financiers dans les collectivités...
- Établit des relations suivies avec les institutionnels et leurs représentants.

FEDAIRSPORT ET LES ENJEUX DE LA FILIERE VUS PAR LES PROFESSIONNELS

L'évolution des techniques à partir de la réalité des besoins des collectivités

La présence des Maîtres d'Ouvrages dans les travaux de réflexion menés par FEDAIRSPORT me semble des plus pertinentes.

Nos apports sont très variés selon nos parcours respectifs et amènent souvent un éclairage différent de ceux que peuvent avoir les Maîtres d'Œuvres et les Maîtres de l'Art.

Outre les retours d'expérience sur l'exploitation à long terme des installations et équipements sportifs que nous pouvons faire et dont nous avons une bonne maîtrise, nous sommes à la source de la majorité des besoins qui créer le marché. De ce fait, nos contributions sur les innovations et avancées techniques sont à prendre en considération pour s'assurer de l'adéquation entre l'offre et la demande.

Le fonctionnement du trio MOE/MOA/Entreprises est à mon sens incontournable dans la valorisation des savoir-faire telle que revendiquée par FEDAIRSPORT. Les débats souvent riches et parfois animés parce que passionnés, sont des lieux d'échanges où doivent circuler les bons messages à véhiculer.

C'est pour cela que j'essaie de m'investir dans ce sens et que j'incite mes homologues à en faire de même.



Emmanuel Clérin Directeur des Sports Ville de Vanves

Gestion des équipements sportifs et de loisirs : l'enjeu juridique en première ligne.

A l'heure où les collectivités territoriales locales et leurs groupements s'interrogent sur la manière de relancer leurs investissements, l'optimisation des modes de gestion des équipements publics, notamment des équipements sportifs et de loisirs, se pose avec une particulière acuité : financement privé, partenariat public-privé, concession, gestion en régie, etc. L'éventail des choix est large et se renouvelle constamment (V° en dernier lieu les ordonnances de 2015 et 2016 sur les marchés publics et sur les concessions, qui comportent des dispositions innovantes en matière de PPP notamment). Dans le domaine des équipements sportifs, le panel offert aux

acteurs locaux et aux opérateurs permet en outre de répondre à une multitude de préoccupations : quelle part d'argent public consacrée à l'opération, quelle amplitude de risque acceptable pour la personne publique, quelle répartition des risques économiques et techniques, quelle optimisation technologique de l'équipement, comment intégrer les contraintes de service public et encourager la création architecturale etc. Encore faut-il que le support juridique de l'opération, d'où découle en grande partie le cadre économique et financier, soit scrupuleusement choisi, au terme d'une procédure objective d'analyse

et d'évaluation des options. Les enjeux juridiques ne doivent en aucun cas être négligés. Ils constituent souvent le meilleur moyen de faire en sorte qu'une opération ambitieuse sur le plan sportif, social et financier, soit, à terme, une réussite exemplaire.



Stéphane BRACONNIER
Professeur – Université Panthéon-Assas
Consultant Senior
Bird & Bird

Choisir une ingénierie a sa main

Aujourd'hui, tout change très vite, la technique, les usages, notre environnement technologique, sociologique, juridique, financier. Le numérique et le digital nous incitent à revoir nos méthodes de travail ainsi que notre organisation et nos formations, dans un monde en constante mutation. On parle même de « disruption », tellement nous avons conscience que ces changements sont plus structurels que conjoncturels.

Le maitre d'ouvrage ne parle plus seulement d'investissement, mais de coût global pour des projets durables. Nos clients veulent acheter moins cher pour un ouvrage de qualité, réalisé dans des délais de plus en plus courts. L'espace de vie devient un lieu d'usage, partagé, connecté et ouvert sur l'extérieur. Tout cela est dans l'air du temps et constitue une donnée d'entrée quasiment non négociable.

Pour répondre à cette demande, il faut investir dans une ingénierie d'intégration, innovante et créatrice. Programmer, concevoir, construire, exploiter, maintenir : tout ceci ne se fait pas par hasard. Le coût de l'ingénierie représente moins de 4% du coût global du projet, alors qu'il génère pendant sa phase de conception l'essentiel des impacts à venir dans les 50 ans qui suivent.

Seule une ingénierie indépendante, compétente, innovante et adaptable peut efficacement accompagner une maitrise d'ouvrage professionnelle dans la recherche d'une offre pertinente vers un usager de plus en plus exigeant.

Dominique SUTRA DEL GALY Président SOGETI INGENIERIE Bâtiment Président FEDERATION CINOV

CINOV est la fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle de l'ingénierie, du conseil et du numérique





FEDAIRSPORT ET SES ACTIONS

ORGANISATION D'EVENEMENTS POUR RASSEMBLER ENTREPRISES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES.

FEDAIRSPORT organise des journées thématiques, conférences, et rencontres autour des enjeux de la filière rassemblant entreprises et collectivités territoriales.

Retour sur les événements **FEDAIRSPORT 2017**

- Une journée thématique sur le financement des équipements sportifs le 27 janvier à Marseille.
- -Une Rencontre régionale sur le **devenir des terrains de** grands jeux à l'échelle régionale le 24 mars à Deauville suivie de **speedmeetings** entre les entreprises et les collectivités.
- Un congrès rassemblant l'ensemble des acteurs des équipements de sports et de loisirs sur l'Excellence et l'Innovation le 7 mars.



Retrouver les présentations des événement Congrès FEDAIRSPORT 7 mars 2017 **FEDAIRSPORT:**

https://www.fedairsport.com/evenements/

Participation de FEDAIRSPORT et de ses membres aux événements de la filière

- Présence et diffusion d'informations techniques au Salon des Maires et des Collectivités Locales, rendez-vous avec les Professionnels, Fédérations et Institutionnels: AFNOR le 21 novembre
- Intervention et participation au séminaire Teleturf organisé par la Ville de Marseille sur le thème de la problématique de la gestion des terrains sportifs synthétiques le 30 novembre
- -Participation aux 48H du GAZON SPORT PRO-le 30 novembre
- -Participation aux **RIGES** (Rencontres Internationales des Grands Événements Sportifs) le 4 décembre chez Business France.



Relations suivies avec les institutionnels et rendezvous avec leurs représentants

- Rendez-vous avec:
 - le **CNDS** et Armelle Daam(Directrice Générale) l'ANDES et Marc Sanchez (Président) - 17 mai
- Participation à la réunion Business France présentation du programme export de la filière sport - 30 juin
- Collaboration AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) via la participation au «Dossier Spécial Le sport pour tous, enjeu sociétal majeur pour les collectivités» publié en octobre 2017.



LES TRAVAUX DE FEDAIRSPORT

FEDAIRSPORT apporte son expertise et une vraie connaissance technique au service de ses adhérents, des collectivités, des institutionnels, organisations et toute autre entité désirant mieux connaître la filière équipements de sports et de loisirs.

Cette expertise au service de la filière s'organise à travers les commissions techniques qui participent activement à la normalisation et produisent des publications à destination de l'ensemble des intervenants.

Participation à la normalisation :

- Commission Pelouse naturelle : finalisation rénovation NFP 90-113
- Commission Athlétisme : finalisation rénovation NFP 90-100
- Commission Indoor: finalisation rénovation NFP 90-202
- Commission Piscines Publiques : norme ozone S52L
- Commission Gazon Synthétique : parution de la norme NFP 90-112 en janvier 2017



Commission Recyclage

Fil rouge des commissions

Commission Gazon synthétique : Retrospective et perspective

À l'issue d'une année pleine de bonnes nouvelles pour notre industrie (JO 2024, Rugby World Cup 2023, Coupe du Monde Féminine 2019), il est grand temps de rassembler l'ensemble de nos forces et de nos compétences pour promouvoir notre savoir-faire en France et à l'International, pour faire émerger des innovations techniques et fonctionnelles et accompagner pleinement les décideurs sur la manière de concevoir, réaliser, entretenir et recycler des terrains de sport en revêtement synthétique.

Au cours de l'année 2017, nous avons su rassembler industriels, constructeurs, bureaux d'études, laboratoires, spécialistes de l'entretien pour travailler, échanger sur de nombreux sujets :

• Rédaction d'une note technique sur la rénovation de

- terrains de grands jeux en gazon synthétique,
- Discussion sur le développement des sous couches in situ et préfabriquées,
- •Analyse et réponse sur les questionnements relatifs à l'utilisation de produits de remplissage PUNR,
- Evolution et retour sur la mise en œuvre des règlements des Fédérations sportives (FFH, FFF et FFR).

Une organisation en Pôles

Pour 2018, notre commission aspire à devenir le véritable « cluster » de l'industrie du gazon synthétique en représentant l'ensemble des métiers et des acteurs de la filière, sans oublier les décideurs parties prenantes de la réflexion.

Dans cette perspective, nous nous organiserons en pôles de compétences :

- Pôle de communication en charge de promouvoir et de représenter notre filière et nos acteurs auprès des différents organismes (Fédérations, Ministères, ANDES, ANDIISS, ESTO, FIFA, etc.) et via différents outils (vidéo, salon, conférences, etc.).
- **Pôle d'expertise** en charge d'échanger sur les questions techniques de nos métiers afin d'améliorer la qualité des équipements proposés.
- **Pôle d'innovation** en charge de penser, de réfléchir et de promouvoir en France et à l'International les évolutions de notre industrie.
- Pôle de formation et de certification en charge d'étudier la possibilité de mettre en avant la professionnalisation de certains de nos métiers et d'envisager certaines certifications.

Du think tank à l'acte tank

Transformons notre commission en laboratoire d'idées et d'innovations pour soutenir et faire évoluer notre industrie.

Siège de discussions passionnées et passionnantes, notre commission compte sur la participation proactive du plus grand nombre d'adhérents ; au cours de la prochaine commission, une présentation ouverte à tous les intéressés sera réalisée.

David HASENCLEVER

Président Commission Gazon Synthétique

Commission Recyclage

Objectifs

La commission que je préside s'est réunie 4 fois durant l'année 2017. Son objectif était de rédiger un guide des bonnes pratiques pour la dépose, le recyclage et la valorisation des terrains synthétiques en France. Cette commission a rédigé une charte en cinq chapitres et à aborder le recyclage des balles de tennis

Le guide des bonnes pratiques en synthèse :

1) rappel sur la législation des déchets en fin de vie

Le gazon synthétique une fois déposé devient un déchet au titre de la loi

La loi sur l'environnement dans son article L541-3 et 2 précise que le dernier détendeur (généralement la commune) du déchet est responsable de son élimination définitive.

Il doit pouvoir tracer le parcours de sont gazon pour justifier de son élimination.

Le législateur a prévu qu'un déchet doit être:

- a) soit réutilisé
- b) soit recyclé en valorisation matière
- c) soit en valorisation énergétique
- d) soit mis en décharge de classe 2 (qui correspond à ce type de déchet).

2) la dépose

- a)La dépose doit être faite en respectant au maximum la sous couche ou le support existant en cas de réutilisation de ces derniers.
- b) respecter la qualité de la dépose en cas de réutilisation partielle de gazon.
- c) préparer au mieux le gazon pour faciliter son recyclage.

3) le recyclage

- a) le gazon est déposé sur place avec vidage de son remplissage et séparation de la fibre avec son support.
- b) le gazon est déposé et transporté sur un site agréé en France pour être broyé criblé afin de pouvoir séparer le sable du SBR ou autre remplissage et la fibre avec son support.

4) la valorisation

- a) valorisation du sable et autres produits de remplissage (enlèvement des produits non conformes fines pierres déchets divers ou granulométrie hors normes)
- b) valorisation de la fibre synthétique par la fabrication de granules extrudées afin d être valorisée en mobiliers urbains ou en mandrins plastiques.

c) valorisation énergétique : les produits sont broyés et incinérés comme CSR (combustible solide de récupération) chez les cimentiers

5) traçabilité

Mise en place d'une fiche de prise en charge du déchet suivi d'une fiche de traçabilité qui reprend le gazon de sa prise en charge jusqu'à sa valorisation

La Commission s'est aussi intéressé au recyclage des balles de tennis (opération balles jaunes) à la demande de la FFT. Un million de balles a été collecté et recyclé sur deux plateformes; une dans le nord par COVED et une dans le sud par REVAL'GREEN.

Patrick CIAMPI

Président de la Commission Recyclage

Commission Pelouse Naturelle

La révision de la norme NF P90-113 touche à sa fin. Une dernière réunion prévue en janvier prochain devrait être le point final à sa rédaction. En tenant compte du délai de relecture et de mise en forme, elle sera transmise à l'AFNOR début février pour mise à l'enquête au cours du premier semestre 2018. La commission gazon naturel n'a pas encore établi de sujets de travail pour la poursuite de ses travaux. Tous les avis sont les bienvenus.

Patrice THERRE

Président de la Commission Pelouse Naturelle

Commission Piscines Publiques

Réalisations 2017

- Colloque de Marseille
- Des groupes de travail sur les thèmes : Ozone, Procédures, Santé, AMO, Eaux résiduelles
- Des rencontres avec : le Sydel, la FNMNS, la FFN

Et plus largement dans l'intérêt de FEDAIRSPORT, les actions menées pendant l'intérim :

- Le MJS : Filière Sport
- Armelle DAAM : Directrice Générale du CNDS :
- Marc SANCHEZ : Président de l'ANDES
- Monsieur BERTHOU : AFNOR

Communication:

Etablissement de relations avec Centres Aquatiques Magazine, Revue des Collectivités Locales, Terrains de Sports.

L'ensemble de ces éléments a fait adhérer de nouveaux membres.

Paul-Gérard SERVER

Vice-Président

Président de la Commission Piscines Publiques

Élaboration de Cahiers Techniques et Guides de Bonnes Pratiques :

FEDAIRSPORT publie des Cahiers Techniques reprenant le travail effectué par ses membres en commissions et groupes de travail.

Ces documents sont destinés à sensibiliser et informer les maitres d'ouvrage, services techniques, maîtres d'oeuvres ... et permettent de partager l'expertise de FEDAIRSPORT et de ses membres.

FEDAIRSPORT va également publier des Guides de Bonnes Pratiques fascicules reprenant des pistes de recommandations plus spécifiquement à destination des élus.

Les dernières publications 2017

- Valorisation des gazons synthétiques en fin de vie rédaction par la Commission Recyclage.
- Entretien et maintenance des cours de Tennis rédaction par la Commission Tennis.

Les publications à venir

- L'Ozone en Piscines publiques
- La Santé en Piscines Publiques : traitement d'eutraitement d'air
- Réutilisation des eaux usées et des eaux grises dans les centres aquatiques
- **Procédures :** Passation des contrats publics dans le secteur des équipements aquatiques
- L'AMO

Les cahiers techniques FEDAIRSPORT sont disponibles en téléchargement sur le site : https://www.fedairsport.com/plaquettes-fedairsport/





Communication sur l'actualité et les enjeux de la filière

FEDAIRSPORT est un relai d'information continue sur l'actualité de la filière à travers des actions de communications quotidiennes sur les réseaux sociaux via Twitter et LinkedIn et le site internet (www.fedairsport.com) avec son fil d'actualité.

FEDAIRSPORT prend la parole sur les enjeux de la filière et la valorisation de ses membres et de leur savoir faire comme le 20 novembre dernier avec la publication d'un communiqué de presse sur les gazons synthétiques suite aux articles de presse qui posent questions sur l'impact potentiel des terrains de sport en gazon synthétique sur la santé.

Consulter le communiqué de presse : https://www.fedairsport.com/actualites/

Focus financement des équipements sportifs montages financiers CREM et REM

Ces montages alternatifs sont les CREM (marchés de conception, réalisation et d'exploitation/maintenance), les REM (marchés de réalisation et d'exploitation) et les concessions.

Ajoutés en 2011 au Code des marchés publics (article 73), les CREM et les REM ont été initiés par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement avec pour mission de regrouper les prestations de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance, avec pour contrepartie des améliorations de l'efficacité énergétique. Toutefois, cette contrepartie peut être différente. Il peut s'agir d'un niveau d'activité, de qualité ou de performance. Pour résumer, ce sont donc des marchés publics globaux confiés à un seul titulaire en vue de l'atteinte d'objectifs chiffrés de performance sur lesquels ce dernier s'engage et qui conditionnent son niveau de rémunération (ou indemnisation).

Les principales contraintes de ce type de marché résident dans la définition des besoins et dans les modalités d'exécution du marché, le risque in fine pour la collectivité étant de payer des prestations ne répondant pas aux objectifs fixés. Par exemple, la Collectivité, en partant d'une situation de référence, pourraient fixer des niveaux de performance trop faciles à atteindre et qui n'apporteraient donc pas suffisamment de valeur ajoutée. A contrario, si la Collectivité surestime les performances de l'équipement, cela pourrait conduire à moyen terme à une remise en cause de l'exécution du marché. Les caractéristiques de l'équipement ainsi que les conditions d'utilisation et l'affectation doivent donc être clairement définies.

Une des difficultés est de définir la performance sur une période représentative. Pour un équipement sportif tel qu'une piscine, la fréquentation pourra varier avec la construction d'une école à proximité et cet impact devra être pris en considération. L'implication des candidats dans cette phase est recommandée. Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) peut également aider la Collectivité.

L'autre difficulté réside dans la détermination de la durée du marché. L'article 13 du CMP mentionne que la durée doit tenir compte des délais nécessaires à la réalisation des objectifs et des engagements de performances prévus au contrat. Lorsque les investissements sont élevés, la durée du contrat peut être relativement longue mais ne doit pas être excessive pour éviter d'atteindre l'obsolescence des équipements ou dissuader les partenaires à s'engager sur de trop longues durées (craintes d'un contrat déficitaire qui durerait longtemps).

Les procédures de vérification de l'atteinte des objectifs doivent également être décrites dans le cahier des charges pour éviter les contestations.

Dans la mesure où ce type de contrat repose sur une indemnisation en cas de non atteinte des objectifs, il conviendra de s'assurer de la solidité financière des candidats et prévoir les garanties ou assurances appropriées pour protéger la Collectivité.

Enfin, dans la mesure où des événements imprévus peuvent influer sur la réalisation du marché, il est recommandé de prévoir une clause de rencontre entre les parties pour adapter le marché au besoin afin qu'il soit poursuivi dans des conditions acceptables par les deux parties.

Les contrats CREM ou REM, malgré les précautions évoquées, peuvent constituer de véritables opportunités d'optimisation budgétaires et permettre à la Collectivité de planifier ses engagements budgétaires tout en assurant une optimisation des équipements.

Sébastien FRANCHI

Associé

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

CIFRALEX



Prochains rendez-vous http://www.fedairsport.com/agenda/

9ème Congrès FEDAIRSPORT - mars 2018

La Gazette

de FEDAIRSPORT

CONSTRUISONS ENSEMBLE POUR LE SPORT ET LES LOISIRS

Réalisation, impression : **EUROCOM**

Suivez-nous sur:



FEDAIRSPORT Racing Club de France - 5 rue Éblé 75007 Paris se désinscrire de cette newsletter contact@fedairsport.com